

Par Micheal Canzi

Le 2 octobre 2016

Madame,  
Monsieur,

Je vous écris pour exprimer mon appui indéfectible envers le système proportionnel mixte (SPM) comme méthode pour élire les députés au Canada. Je vous écris également pour exprimer ma forte opposition au bulletin de vote ordinal (aussi appelé vote proportionnel) aux mêmes fins. Je crois que le SPM reflètera le mieux la volonté de l'électorat *et* sera le plus susceptible d'assurer que diverses expériences et opinions seront prises en considération au moment de prendre une décision. Je crois que des décisions plus éclairées et une légitimité plus solide découleront d'un changement pour le SPM.

La prise de décisions tire profit de la prise en considération d'une foule d'expériences et d'opinions. Au sein du gouvernement, la façon la plus fiable pour obtenir cette diversité est par la coalition des partis dont le vote populaire combiné représente la majorité des voix exprimées, ce qui est l'issue habituelle d'une élection sous le SPM.

La prise de décisions souffre lorsque l'étendue des expériences et des opinions à examiner est limitée, comme c'est le cas des fausses majorités découlant du scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) et du plus petit dénominateur commun, dynastie à un seul parti qui est susceptible de découler d'un scrutin ordinal.

En plus d'assurer la proportionnalité et de permettre la prise en considération de diverses perspectives, le SPM permettrait de maintenir la représentation locale, qui est importante aux yeux de nombreux Canadiens. Les représentants locaux élus par le SMUT seraient complétés par les députés figurant sur les listes de partis pour ainsi faire en sorte que la proportionnalité des sièges à la Chambre des communes reflète le vote populaire des partis.

Pour se protéger contre l'instabilité sous le SPM, je propose d'instaurer des dates d'élection fixes. Ainsi, lorsque le parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges est incapable de former ou de maintenir une coalition représentant au moins 50 % + 1 des sièges de la Chambre, le parti arrivé en deuxième place aurait la possibilité de le faire, et ainsi de suite jusqu'à la prochaine date d'élection.

Je serais favorable à un seuil de votes comme façon de limiter le nombre de petits partis à la Chambre et d'assurer une plus grande stabilité; cependant, je crois que ce seuil doit être bas, par exemple 2 %. On veillerait ainsi à ce que le gouvernement reflète la volonté de l'électorat et tienne compte de diverses perspectives, ce qui permettrait une prise de décisions plus éclairées et conférerait au système une plus grande légitimité.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de prendre connaissance de mon opinion.